



PROJET DE DÉPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS ENVIRONNEMENTALES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (PDITIE)

2^e APPEL à propositions

Améliorer
la recherche-
innovation
appliquée afin
de favoriser le
développement
et l'utilisation
des technologies
vertes



Programme de recherche et d'innovation de l'OEACP



Mis en œuvre par le secrétariat de l'OEACP



Financé par l'Union européenne

Lignes directrices

Date de diffusion de l'appel
à propositions

13 OCTOBRE 2021

Date limite d'inscription
pour examen et validation
de l'éligibilité

1^{er} DÉCEMBRE 2021

Date limite de soumission
de la proposition complète

13 DÉCEMBRE 2021

Publication des résultats

10 JANVIER 2022



Table des matières

1. Présentation des commanditaires	5
I. PROJET DE DÉPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS ENVIRONNEMENTALES pour le développement durable et la réduction de la pauvreté	5
1. Contexte	6
2. Objectifs 2 ^e appel à propositions	8
3. Fonctionnement du 2 ^e appel à propositions.....	8
4. Montant de l'enveloppe financière mise à disposition	12
5. Autres dispositions de l'AAP	13
6. Catégories d'entités tiers éligibles	14
II. RÈGLES APPLICABLES AU PRÉSENT APPEL	14
1. Lignes directrices relatives aux propositions et au budget	15
2. Critères de sélection et d'attribution	17
3. Présentation de la demande et procédure à suivre.....	19
Où et comment candidater ?.....	19
Éléments constitutifs du dossier de soumission	19
4. Chronogramme prévisionnel.....	21
5. Contacts	22
6. Liens utiles.....	22



LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AAP : Appel à proposition

Commanditaires : Institutions responsables de l'organisation, de la gestion et du financement de l'appel à propositions

DD : Développement durable

Eden Africa : Entrepreneurship Development Educational Network in Africa

Entités éligibles : Personne morale remplissant les conditions d'éligibilité

Entité tiers : Entité éligible suivant les critères définis dans le document qui bénéficiera de la subvention et sera responsable de la mise en œuvre du projet sélectionné.

Fab Labs : Laboratoire de Fabrication

IFDD : Institut de la Francophonie pour le développement durable

ISF : Ingénieurs sans frontières

OEACP : Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

OIF : Organisation internationale de la Francophonie

OLAF : Office européen de lutte antifraude

OSC : Organisations de la société civile

PDTIE : Projet de déploiement des technologies et innovations environnementales pour le développement durable et la réduction de la pauvreté

Personne morale : Entité dotée de la personnalité juridique qui lui confère des droits et d'obligations en lieu et place des personnes physiques ou morales qui la composent ou qui l'ont créée.

PM : Pour mémoire (ne concerne que la phase 1 de sélection des entités tiers éligibles)

PME : Petites et moyennes entreprises

RDC : République démocratique du Congo

RGPD : Règlement général sur la protection des données

R&I : Recherche et innovation

SFT : Soutien financier aux tiers

Technologie verte : Système technologique qui vise à améliorer la qualité de l'environnement, utiliser judicieusement les ressources naturelles, réduire la consommation d'énergie, améliorer la santé humaine et protéger la nature.

UE : Union européenne

UK : Université Kongo



PROJET DE DÉPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS ENVIRONNEMENTALES pour le développement durable et la réduction de la pauvreté

APPEL À PROPOSITIONS

Améliorer la recherche-innovation appliquée afin de favoriser le développement et l'utilisation des technologies vertes

① Présentation des commanditaires

L'**Institut de la Francophonie pour le développement durable** (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec, QC, Canada. Sa mission est de développer la coopération au service de la transition énergétique, de l'environnement et du développement durable. L'Institut met notamment en œuvre trois (3) projets phares de la programmation 2019-2022 de l'OIF, en partenariat avec d'autres Directions, Unités et Représentations de l'OIF :

- **PROJET 21** « Ensemble pour l'atteinte des objectifs de développement durable en Francophonie »
- **PROJET 22** « Francophonie, environnement et résilience climatique » ; et
- **PROJET 26** « Accès aux services énergétiques modernes en Francophonie ».

L'Institut est aussi porteur de deux initiatives transversales de la Francophonie à savoir l'Initiative de la Francophonie pour le Bassin du Congo en étroite collaboration avec la Représentation Extérieure de l'OIF pour l'Afrique Centrale ; et l'Initiative Jeunesse et Environnement en étroite collaboration avec l'Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté.

L'**Université Kongo (UK)** est la première université non-gouvernementale communautaire d'intérêt public créée le 22 juillet 1990. Située dans la province du Kongo-Central en République Démocratique du Congo, elle a pour mission d'assurer la promotion de la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi que la formation des chercheurs et des cadres de haut niveau, et de participer au développement de la province du Kongo Central et, plus largement, de la République Démocratique du Congo et des autres pays du continent.

Ingénieurs sans frontières (ISF) Cameroun est une association professionnelle à but non lucratif fondée le 14 octobre 2003 au Cameroun. Association d'appui au développement, Ingénieurs sans frontières - Cameroun a pour mission de promouvoir le développement humain à travers l'accès à la technologie, le partage des informations et expériences techniques, la mise en œuvre de projets d'ingénierie respectant l'environnement, économiquement durables et socialement adaptés, et le développement de partenariats et de synergies dans le domaine de l'ingénierie.

Entrepreneurship Development Educational Network in Africa (Eden Africa) est une organisation à but non lucratif créée le 19 septembre 2013. Réseau de femmes et jeunes entrepreneurs, Eden Africa met en œuvre des projets à impact social et économique pour favoriser une autonomisation des cibles concernées. Son objectif est de promouvoir l'épanouissement des peuples sur les plans social, culturel et économique ; et l'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel pour un climat d'affaires favorable au développement économique des femmes et des jeunes.

② Contexte

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en partenariat avec l'Université Kongo en République Démocratique du Congo (RDC), Eden Africa et Ingénieurs Sans Frontières au Cameroun, a reçu une subvention du Fonds ACP pour l'Innovation, une des composantes du Programme de Recherche et d'Innovation de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), un programme mis en œuvre par l'OEACP, avec la contribution financière de l'Union européenne, pour l'exécution du projet de « **Déploiement des technologies et innovations environnementales pour le développement durable et la réduction de la pauvreté** » au Cameroun et en RDC (ci-après dénommé «PDTIE»).

L'objectif général de ce projet est de contribuer à créer un environnement de la recherche et innovation (R&I) inclusif en RDC et au Cameroun et favorable au développement durable (DD).

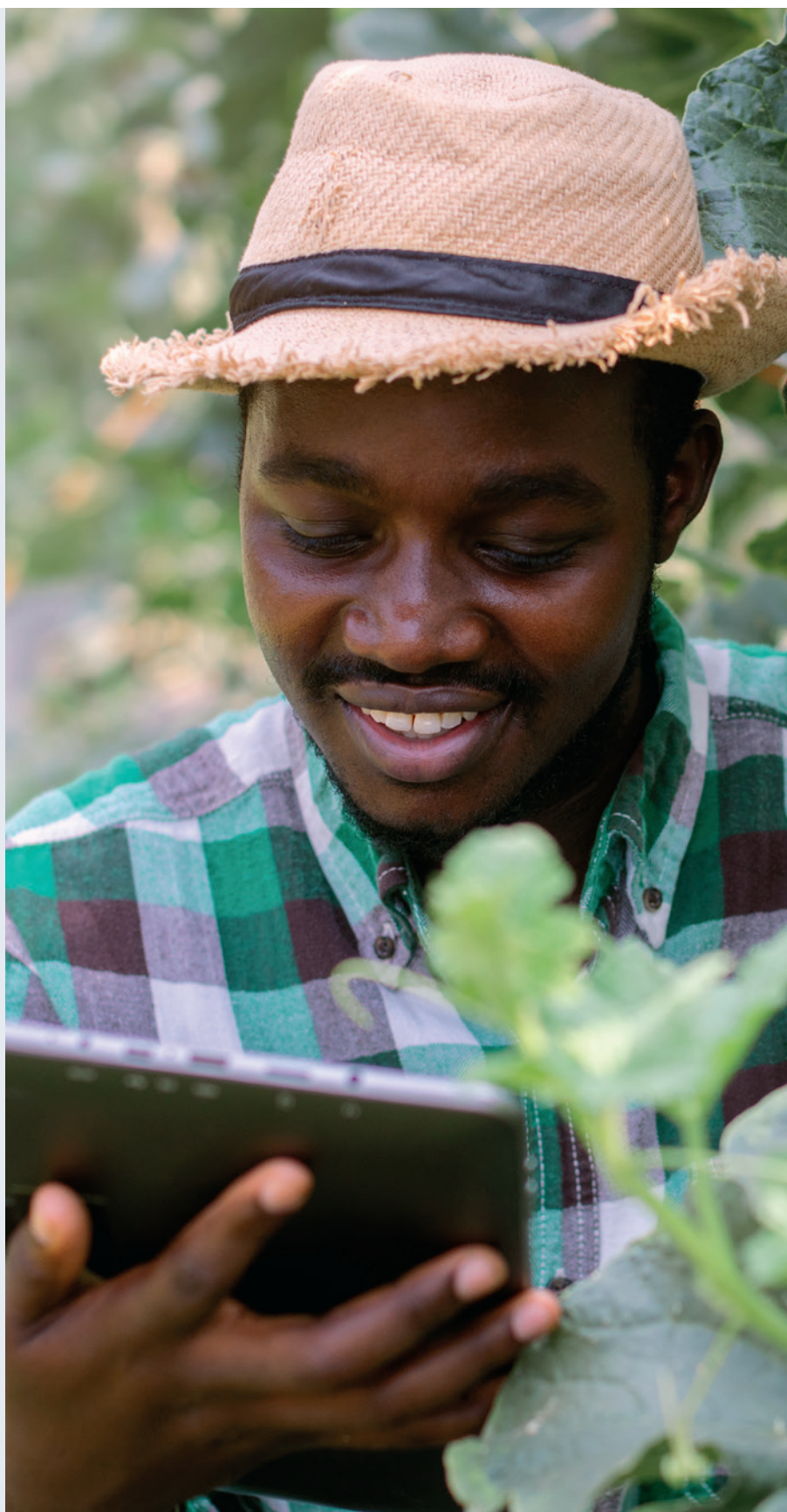
L'objectif spécifique est d'améliorer la R&I appliquées en RDC et au Cameroun afin de favoriser le développement et l'application accrue de technologies respectueuses de l'environnement naturel par les acteurs du changement.

Trois résultats permettront d'atteindre l'objectif spécifique, notamment :

- **R1**: Les capacités de R&I des jeunes, chercheurs et innovateurs sont améliorées par la formation et la dotation en moyens matériels et financiers nécessaires.
- **R2**: Les innovations scientifiques et techniques développées pour le DD sont promues et adaptées aux contextes, besoins et savoirs locaux
- **R3**: Les populations et le secteur privé ont accès aux connaissances techniques et aux innovations à un coût abordable dans la zone d'intervention

Les principales cibles du projet sont :

- **15 organisations/institutions** de recherche intervenant dans la R&I.
- **800 jeunes** scientifiques, techniciens et ingénieurs d'Afrique centrale, dont 25 % de femmes.
- **50 000 jeunes** formés à la culture numérique (30 % de femmes minimum).
- **120 porteurs d'innovations** soutenus financièrement et techniquement.
- **100 Petites et moyennes entreprises (PME)** mises en relation d'affaires avec les innovateurs.
- **6 organisations de la société civile (OSC) et/ou médias** soutenus financièrement et techniquement.
- **100 structures sociales de base** (écoles, centres de santé, groupements agricoles, etc.) soutenues.



③ Objectifs 2^e appel à propositions

Le 2^e appel à propositions a pour but de sélectionner des projets tiers qui, à travers leurs actions, permettront d'améliorer la recherche-innovation appliquée afin de favoriser le développement et l'utilisation des technologies vertes.

Un soutien financier aux tiers (SFT) d'une enveloppe globale de **1,47 millions d'euros (€)** sera **redistribué par le PDTIE sous forme de subventions accordées à des entités tiers établies au Cameroun et en RDC** et suivant différents lots spécifiques. Le dispositif sera complété par des mesures d'accompagnement technique du PDTIE aux bénéficiaires retenus.

Neuf (9) organisations à but non lucratif éligibles – opérant comme des entités tiers – se verront allouer **des subventions d'un montant allant de 150 000 à 175 000 €** pour mettre en œuvre chacune un **projet d'une durée de 6 à 24 mois** et contribuant à la réalisation de l'une des trois (3) activités suivantes du PDTIE :

- a. La réalisation de 4 études nationales (2 par pays concerné par l'Action) :
 - Deux (2) études sur les besoins/capacités/contraintes du secteur privé dans le DD en lien avec le marché de l'emploi
 - Deux (2) études sur les capacités financières des acteurs du changement ciblés et leur adéquation avec les solutions/techniques sélectionnées
- b. La production et la diffusion de messages issus de la R&I appliquée en matière de DD associant 3 OSC ou 3 médias (en RDC et au Cameroun) et permettant aux plus vulnérables de s'impliquer dans les processus de développement tout en améliorant leurs conditions de vie par l'accès aux solutions développées.
- c. Le déploiement d'au moins 75 innovations favorisant le DD dans des secteurs stratégiques, prioritaires et à forte valeur ajoutée, tels que l'agriculture durable, la biotechnologie, les énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, les technologies numériques, l'accès à l'eau potable, etc.

④ Fonctionnement du 2^e appel à propositions

L'appel à propositions est réparti sur trois (3) activités subdivisées en six (6) lots au total. Les propositions devront obligatoirement **viser un, et un seul, des six (6) lots suivants**. Les 9 subventions seront accordées à des entités tiers respectant les critères d'éligibilité définis (cf sections II-1-2),

ACTIVITÉ A Réalisation de 4 études nationales (2 sur les besoins/capacités/contraintes du secteur privé dans le DD en lien avec le marché de l'emploi, 2 sur les capacités financières des acteurs du changement ciblés et leur adéquation avec les solutions/techniques sélectionnées). Quelle que soit la nature de l'étude, celle-ci devra intrinsèquement s'inscrire dans une démarche de co-construction des solutions avec les acteurs pertinents de l'écosystème concerné. **Deux (2) entités tiers seront sélectionnées, une pour chaque lot :**

LOT A.1 Réalisation de 2 études (une sur le Cameroun et une sur la RDC) sur les besoins, capacités et contraintes du secteur privé dans le secteur du DD avec un focus sur le marché de l'emploi.

Le secteur privé est un moteur puissant pour la valorisation de l'innovation, car il permet de commercialiser et de donner de la plus-value aux innovations. Toutefois, il est important de cerner les besoins, capacités et contraintes des petites et moyennes entreprises pour mieux cibler les pistes d'innovations pertinentes et adaptées au marché. Cette étude devra permettre de définir des mécanismes de collaboration et de synergies entre les innovateurs et les PME afin de co-construire des solutions viables et durables.

Ces deux études contribueront au R2 du PDTIE. Elles traiteront des caractéristiques du secteur privé et des besoins d'innovation avec celui-ci qui s'offrent aux chercheurs. Elles présenteront une vue d'ensemble des approches et expériences existantes dans la plupart des entreprises nationales. Ces études souligneront aussi les contraintes et les lacunes du secteur privé. A l'issue de ces 2 études, l'entité tiers sélectionnée devra publier un appel à manifestation d'intérêt permettant de sélectionner 100 PME désireuses de nouer des relations d'affaires avec les innovateurs au niveau national.

LOT A.2 Réalisation de 2 études de marché (une sur le Cameroun et une sur la RDC) pour évaluer les capacités financières des acteurs du changement ciblés et mettre en adéquation les solutions/techniques sélectionnées avec le résultat de l'étude.

Ces deux études contribueront au R3 du PDTIE. Au-delà du portrait des acteurs du changement, ces études permettront d'évaluer la capacité de valorisation économique des innovations par le marché et les structures sociales. Elles porteront sur la question centrale de l'adéquation innovation-marché ou son contraire. Pour y faire face, une analyse comparée des coûts des innovations et des prix anticipés des biens et services produits doit être développée.

Pour chacun de ces 2 lots, la subvention sera accordée à un seul tiers, respectant les critères d'éligibilité définis (cf section II-1-2), établi dans un des deux pays ciblés et qui associera dans sa proposition un partenaire, respectant le critère de personne morale et établi dans le deuxième pays ciblé. Le PDTIE se réserve le droit d'échanger avec les soumissionnaires et de former un consortium des meilleures propositions.

La durée des projets tiers portant sur les études peut varier de **6 mois à 18 mois**. Dans le cas d'un projet ayant une durée de plus de 12 mois, le soumissionnaire veillera à effectuer toutes ses enquêtes de terrain dans les 6 premiers mois du projet afin que les rapports finaux soient rédigés et validés avant la fin de son projet. Ces rapports, en revanche, seront publiés et diffusés par l'équipe du projet PDTIE.

ACTIVITÉ B Production et diffusion de messages issus de la R&I appliquée en matière de DD par deux **consortium de 4 entités** chacun (2 entités établies au Cameroun et 2 en RDC) associant 3 médias ou 3 OSC et permettant aux plus vulnérables de s'impliquer dans les processus de développement tout en améliorant leurs conditions de vie par l'accès aux solutions développées. **Deux (2) entités tiers, chef de file de chacun des consortium constitué, seront sélectionnées, une pour chaque lot :**

LOT B.1 Production des messages issus de la R&I appliquée en matière de DD et leur diffusion (via les solutions les plus adaptées telles que les téléphones mobiles, réseaux sociaux, télé/radio, presse, etc.) au Cameroun et en RDC.

Le consortium sélectionné associant 3 médias sera en charge de la production et de la diffusion de messages à un vaste public au niveau national. Le consortium sélectionné devra :

- concevoir des messages de vulgarisation de la R&I appliquée en matière de DD, racontant une histoire, mettant en exergue des trajectoires de vie avec des personnages humains/des innovateurs qui ont trouvé des solutions importantes pour la société et qui veulent les partager au grand public ;
- créer des événements à succès ou « *storytelling* » structurés en épisodes et diffusés grâce aux canaux de communication les plus populaires dans les deux pays (médias, réseaux sociaux, téléphones mobiles, etc.). Chaque épisode relatara une innovation selon une certaine chronologie tout en ressortant l'impact sur la vie des populations ;
- favoriser chez le grand public l'acquisition d'une certaine culture scientifique, mais aussi l'intérêt d'utiliser les produits et services générés par la recherche nationale.

LOT B.2 Relai des innovations à destination des populations vulnérables au Cameroun et en RDC

Le consortium sélectionné associant 3 OSC sera chargé de la diffusion des innovations sur le terrain auprès des populations vulnérables, au niveau national. Le consortium retenu organisera des campagnes de démonstration permettant aux populations de visualiser les innovations, de les tester, de se les approprier et de les motiver à les utiliser. L'usage des langues locales pourra se faire selon le besoin auprès des cibles de communication visées afin de faciliter la communication de proximité.

À cette occasion, le consortium ciblera 100 structures sociales de base (50 au Cameroun, 50 en RDC) retenues par un appel à manifestation d'intérêt parmi lesquelles des écoles, des centres de santé, des groupements agricoles, etc.). Les OSC relayeront aussi les messages conçus dans le cadre du lot B.1.

Pour chaque lot, la subvention sera accordée à un seul tiers, respectant les critères d'éligibilité définis (cf sections II-1-2), établi dans un des deux pays ciblés et qui associera dans sa proposition trois partenaires média (lot B.1) ou OSC (lot B.2), respectant le critère de personne morale. Le consortium ainsi constitué devra respecter l'équilibre de deux entités morales établies en RDC et deux entités morales établies au Cameroun. Le PDTIE se réserve le droit d'échanger avec les soumissionnaires et de former un consortium des meilleures propositions.

La durée des projets sur la vulgarisation scientifique et technique sera de **24 mois** afin d'accompagner efficacement l'acceptabilité sociale et la valorisation des résultats de recherche.

ACTIVITÉ C Financement d'au moins 75 innovations favorisant le DD dans des secteurs stratégiques, prioritaires et à forte valeur ajoutée, tels que l'agriculture durable, la biotechnologie, les technologies numériques, les énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion intégrée des bassins versants, la gestion, le recyclage et la valorisation des déchets, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, l'intelligence artificielle, la prévention et la gestion des catastrophes naturelles, les équipements, la mobilité durable, etc. **Cinq (5) entités tiers seront sélectionnées, deux (2) pour le lot C.1 et trois (3) pour le lot C.2 :**

LOT C.1 Financement d'au moins 15 innovations au Cameroun par entité tiers.

LOT C.2 Financement d'au moins 15 innovations en RDC par entité tiers.

Chacune des entités tiers sélectionnées animera, dans un secteur d'activités à fort potentiel, un pool d'une quinzaine d'innovations sélectionnées de façon transparente dans le cadre d'un mécanisme d'attribution de subventions aux tiers dédiées aux innovateurs, comme des scientifiques, techniciens et ingénieurs, inscrits ou diplômés dans les universités du Cameroun et de la RDC. Basé sur la performance, l'octroi des subventions devrait être échelonné en fonction des résultats obtenus. Les projets retenus devront être mis en œuvre pendant **2 ans** pour développer et ensuite valoriser les produits de recherche. A ce titre, les entités tiers devront mettre en place un mécanisme de suivi technique et de contrôle financier qui permettra également d'assurer le mentorat et l'accès aux équipements appropriés pour favoriser la qualité des résultats de recherche.

L'objectif est ici :

- d'améliorer la production et la diffusion des innovations pour le DD à l'échelle nationale et régionale ;
- d'améliorer la participation des jeunes d'Afrique centrale à la conception des solutions techniques ;
- de promouvoir les meilleurs projets innovants, adaptés au continent africain ;
- de susciter des solutions technologiques faciles à mettre en œuvre et à dupliquer, à un coût réduit et à fort potentiel économique et social.

En ce qui concerne le mécanisme d'attribution des subventions dédiées aux innovations que les entités tiers devront mettre en place, celles-ci devront préciser dans leurs dossiers de soumission, les critères de sélection des innovations tels que le caractère novateur, le calendrier de développement de l'innovation, les retombées anticipées, la qualité des livrables, le lien entre l'innovation et les priorités du DD des pays ciblés, les objectifs de la recherche, la méthodologie préconisée, l'adaptabilité des solutions proposées, le coût des innovations, la durée pour leur développement, la stratégie de diffusion envisagée, la prise en compte des savoirs locaux et autochtones en matière de DD, l'adaptation au développement de l'entrepreneuriat et du marché de l'emploi, le potentiel d'adaptation, de reproduction ou de démultiplication de l'innovation dans d'autres environnements similaires (passage à l'échelle), la prise en compte de l'égalité femme-homme, etc.

Le montant total alloué aux innovations sera d'au moins 65 % du montant total du budget du projet soumis.

La durée des projets sur les innovations sera de **24 mois** afin d'obtenir les résultats de bonne qualité et d'accompagner la valorisation économique et le brevetage des meilleurs produits de recherche avant la fin de l'Action.

⑤ Montant de l'enveloppe financière mise à disposition

L'IFDD signera un protocole d'accord de subvention avec chaque entité tiers bénéficiaire, précisant les activités à réaliser, les indicateurs à renseigner, les résultats à atteindre, le budget et le calendrier de mise en œuvre. Une session d'incubation des bénéficiaires sera organisée pour les accompagner dans la mise en œuvre et le suivi du contrat. L'équipe du PDTIE sera mobilisée pour répondre à leurs questions et les aider à résoudre des difficultés rencontrées tout au long de la mise en œuvre de leur projet. Des rapports intermédiaires semestriels et finaux seront attendus, avec les preuves de réalisation de l'activité et les copies des factures et justificatifs techniques et financiers. Dans la limite maximale du montant de la subvention accordée, de légères variations dans les rubriques du budget seront éventuellement autorisées si dûment justifiées. Les paiements seront conditionnés par l'état d'avancement des activités. Le montant total maximum pouvant être alloué tiendra compte des paiements effectués et du solde qui devra être appuyé par un rapport de vérification des dépenses ou d'évaluation.

Les bénéficiaires du SFT doivent autoriser l'IFDD et ses partenaires, la Commission de l'Union européenne, l'OEACP, l'OLAF et la Cour des comptes à exercer leur pouvoir de contrôle sur les documents et les informations, même ceux stockés sous forme électronique, ou dans les locaux du bénéficiaire.

Les bénéficiaires doivent conserver 5 ans après le paiement du solde de la subvention, les documents (rapports d'activités, photos, pièces comptables, etc.) permettant de démontrer que le soutien financier a été utilisé conformément au contrat de subvention.

Les montants de subvention aux tiers de chaque lot sont de :

- **Lots A.1 et A.2 :** 150 000 €
- **Lots B.1 et B.2 :** 150 000 €
- **Lots C.1 et C.2 :** 150 000 € min à 175 000 € max

⑥ Autres dispositions de l'AAP

Les subventions seront octroyées prioritairement aux projets contribuant à développer des écosystèmes de R&I de même que des grappes ou des pôles d'innovations afin d'impulser les projets inter-reliés pour avoir l'impact le plus large possible.

La durée des projets tiers peut varier de 6 mois à 24 mois selon les lots, toutefois il est à privilégier une durée maximale afin d'obtenir plus de résultats et d'impacts avant la fin du PDTIE.

Afin de sensibiliser les bénéficiaires tiers à l'évaluation des performances, un maximum de 5 % du montant de la subvention sera consacré à l'évaluation de leur projet.

Dans le cadre de ce 2^e appel à propositions (AAP), l'IFDD et ses partenaires invitent les entités éligibles à soumettre leurs propositions.





RÈGLES APPLICABLES AU PRÉSENT APPEL

Les présentes lignes directrices du 2^e AAP définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des projets financés dans le cadre du présent appel à propositions.

① Catégories d'entités tiers éligibles

Les candidatures (**en autonomie** ou en **consortium**) doivent être soumises par une seule entité répondant aux critères généraux d'éligibilité suivants :

- Être une **personne morale** (entité dotée de la personnalité juridique) **active au Cameroun et/ou en République Démocratique du Congo (RDC)** dans le domaine de la R&I (établissements/organisations universitaires et de recherche, entreprises nées de la recherche universitaire, fournisseurs de l'éducation et de la formation professionnelle (EFP), organisations représentant des communautés autochtones et locales, agences et associations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche et l'innovation, agences nationales de science, de technologie et d'innovation, organisations non gouvernementales, organismes de soutien à l'innovation (pôles technologiques, laboratoires d'innovation et bureaux de transfert de technologie), incubateurs et start-ups et autres organisations similaires ayant une expérience spécifique dans les domaines prioritaires visés par le présent appel.
- Être à **but non lucratif** ou reconnue d'utilité publique.
- **Existence formelle** : Être **légalement** établie depuis au moins 2017 (4 ans) au **Cameroun et/ou en RDC**, disposer de documents l'attestant et fournir une liste des principaux services ou activités effectués au cours des quatre dernières années, indiquant le budget annuel, les périodes et les bénéficiaires directs et indirects.
- **Financement précédent** : Indiquer au moins deux (2) subventions de recherche ou d'innovation existantes ou antérieures (d'un montant minimum de 75 000 € chacune) gérées ou mises en œuvre par votre organisation au cours de la période 2017-2020 en précisant votre rôle, les budgets totaux et les sources des subventions,

- **Capacité technique** : Justifier de compétences nécessaires pour réaliser le projet proposé (CVs des membres de l'équipe du projet dédiée et responsable des activités financées, publications, innovations et toute preuve pertinente devant être joints à la candidature).
- **Autonomie de gestion** : Être directement responsable de la préparation et de la gestion des activités financées.

② Lignes directrices relatives aux propositions et au budget

- Les candidats doivent rédiger la proposition complète en utilisant le modèle proposé suivant le lot (annexe A) et fournir une matrice de résultats ainsi qu'un calendrier du projet à utiliser pour le suivi du projet (annexe B).
- Les candidats doivent fournir un budget en utilisant le modèle de budget (annexe C). Le budget ne doit pas dépasser la limite maximale précisée pour le lot ciblé.
- Les coûts directs éligibles peuvent être, suivant les lots considérés : les coûts directs de personnel impliqués dans l'exécution du projet, les frais de déplacement liés au projet, les équipements et consommables, la protection de la propriété intellectuelle, le transfert et la diffusion des connaissances, les coûts de publication, les coûts de visibilité et de communication, les consommables de bureau et les autres coûts de fonctionnement directs.
- Tous les soumissionnaires sont tenus d'inclure les frais de déplacement (transport, hébergement et frais accessoires) **de deux personnes** pour participer à un atelier régional du PDTIE.
- L'IFDD et ses partenaires UK, ISF et Eden Africa, l'Union européenne et l'OEACP attachent une grande importance à la diffusion des résultats et tous les bénéficiaires de subventions sont censés diffuser largement les résultats de leurs projets de subventions. Les bénéficiaires de subventions prennent toutes les mesures nécessaires pour faire connaître le fait que l'Union européenne a financé le projet de subvention. De telles mesures se conforment aux exigences en matière de communication et de visibilité qui peuvent être consultées au niveau des liens utiles.

NB : Toutes les subventions approuvées sont soumises aux conditions du soutien de l'Union européenne à des tiers et aux conditions générales et aux règles connexes en matière d'établissement de rapports et de vérification annuelle des dépenses.

Le tableau ci-dessous reprend, **pour chacun des lots**, des critères d'éligibilité spécifiques supplémentaires à remplir par l'entité tiers, la composition des soumissionnaires (consortium ou autonomie, national ou bi-national (Cameroun et RDC), partenaires médias ou OSC éventuels à inclure), les principales activités éligibles, les coûts éligibles, la durée envisagée des projets et le montant des subventions.

Critères d'éligibilité	Lots A.1 et A.2	Lots B.1 et B.2	Lots C.1 et C.2
Candidats éligibles	Universités, centres de recherche, organismes étatiques, associations professionnelles, laboratoires, ONG disposant d'une équipe de chercheurs et d'un gestionnaire de projet pour le suivi des activités et la production des rapports	Universités, centres de recherche, associations professionnelles, laboratoires, ONG s'associant avec des OSC et/ou de médias suivant le lot, partenaires capables de justifier dans la candidature d'une communauté en ligne existante (nombre d'abonnés ou d'audiences en ligne), ayant réalisé au moins un projet de production de contenus médiatiques dédiés aux jeunes (notamment les jeunes femmes), et avoir une équipe projet ayant un journaliste ; gestionnaire de communauté (community manager) et un gestionnaire de projet	Universités, centres de recherche, associations professionnelles, laboratoires, incubateurs
Composition des soumissionnaires	Consortium de deux entités (1 au Cameroun / 1 en RDC) L'entité tiers demandeuse sera associée à une entité de l'autre pays	Consortium d'au moins 4 entités (2 en RDC et 2 au Cameroun), associant l'entité tiers demandeuse et 3 partenaires médias ou OSC suivant le lot	L'entité tiers soumet seul
Activités principales éligibles	Réalisation des études telles que précisées dans le document présent	Vulgarisation scientifique et technique	Production et diffusion des innovations pour le DD
Types de dépenses éligibles	Ressources humaines, organisation d'ateliers de validation des études, frais de déplacement et d'hébergement sur le terrain, frais liés aux appels à manifestation d'intérêt permettant de sélectionner les PME, frais administratifs, communication et visibilité	Ressources humaines, frais de déplacements, frais de production et diffusion de produits de communications (articles, émissions radio et TV, vidéo...), organisation de campagnes de sensibilisation et d'information, frais administratifs	Ressources humaines, frais de déplacements, soutien à l'innovation technologique et scientifique (subventions pour 15 innovations allant de 5 000 à 20 000 € par innovation) pour au moins 65 % du montant total du budget, soutien au processus de brevetage et appui à la commercialisation, communication et de visibilité, frais administratifs
Durée des projets	6 à 18 mois	2 ans	2 ans
Montant de la subvention par projet	150 000 €	150 000 €	150 000 € min à 175 000 € max



③ Critères de sélection et d'attribution

Si l'examen de la demande révèle que le projet proposé ne remplit pas les critères d'éligibilité décrits aux points II.1 et II.2, la demande sera rejetée sur cette seule base.

Les candidatures seront déposées sur la plateforme de candidature sécurisée de l'IFDD (<https://ifdd.wiin.io/fr/>) qui dispose d'un formulaire sur-mesure et conforme au RPGD pour chaque lot de propositions. Les candidats postuleront en français et rempliront leur dossier avant la date limite. Ils pourront remplir leur formulaire de façon progressive. Le jury de sélection (composé d'experts chevronnés et de représentants des partenaires, des administrations nationales et de groupes cibles) aura accès à chaque dossier à distance et inscrira ses notes et commentaires. La plateforme permet d'effectuer des tris (par lots, pays, régions, notes, type de projets, thématiques, budget des propositions, pourcentage des femmes impliquées, pourcentage des jeunes impliqués, etc.) et de fournir des statistiques (pays, régions, répartition thématique, pourcentage de femmes impliquées, pourcentage des jeunes impliqués, etc.).

Les critères seront les suivants :

Critères	Score
Éligibilité de l'entité tiers (présélection)	PM
1.1 Reconnaissance légale de l'organisation soumissionnaire	
1.2 Expérience de l'organisation, nombre de projets similaires à plus de 75 000 € chacun à partir de 2017	
1.3 Zone d'intervention	
Proposition complète présentée	50
Proposition technique	37
2.1 Pertinence des résultats à atteindre par rapport aux objectifs de l'appel	8
2.2 Qualité de la méthodologie	8
2.3 Valeur ajoutée de l'offre technique	8
2.4 La proposition contribue-t-elle à toucher les populations vulnérables ou défavorisées ?	2
2.5 La proposition implique-t-elle les jeunes et répond-elle aux attentes des jeunes ?	2
2.6 La proposition implique-t-elle au moins 25 % de femmes et répond-elle aux attentes des femmes ?	2
2.7 La proposition favorise-t-elle les interfaces entre les connaissances locales et les savoirs modernes pour impulser la transcription de la reconnaissance internationale des savoirs autochtones et locaux ?	2
2.8 Capacité organisationnelle pour la gestion du calendrier, suivi des indicateurs objectivement vérifiables et suivi du budget	5
Proposition financière et visibilité	13
3.1 Le budget est-il réaliste par rapport aux activités prévues et aux résultats à atteindre ?	10
3.2 Comment la visibilité de l'UE, de l'OEACP et du consortium IFDD/UK/EDEN/ISF est-elle assurée ?	3
Total score maximum :	50

L'évaluation et la sélection des propositions se fera sur la base d'une note globale de 50 points : Seules les notes au-dessus de 30/50 seront débattues par le jury de sélection.

La note finale est la somme des deux notes (technique et financière). Seront soumis à la délibération des membres du jury les soumissionnaires ayant obtenu les notes supérieures à 30/50.

L'IFDD et ses partenaires se réservent le droit d'échanger avec les soumissionnaires et de former un consortium des meilleures propositions pour les lots concernés.

Par ailleurs, l'IFDD et ses partenaires se réservent le droit en cas de besoin d'échanger avec les soumissionnaires retenus pour améliorer leur proposition technique et financière.

4 Présentation de la demande et procédure à suivre

Où et comment candidater ?

L'ensemble des éléments constitutifs du dossier de soumissions est transmis **uniquement et directement en ligne** sur la plateforme de candidature sécurisée, transparente, équitable et conforme au RGPD à l'adresse suivante : <https://ifdd.wiin.io/fr/>

Tout dossier envoyé par voie postale ou par courriel ne sera pas pris en considération et éliminé d'office.

La soumission se fait en deux phases :

- **PHASE 1** : La soumission de l'Annexe A1 et des **documents 1 à 5 (voir ci-dessous)** déclarant l'éligibilité du demandeur tiers
- **PHASE 2** : La soumission complète de la **proposition**

Seules les entités demandeuses **reconnues éligibles** pourront procéder à la deuxième phase de la soumission. Ces entités seront contactées une semaine après soumission des documents d'éligibilité sur la plateforme. L'IFDD et ses partenaires se réservent en outre le droit de solliciter tous documents ou informations complémentaires qu'ils jugeront pertinents pour une meilleure appréciation des propositions.

Éléments constitutifs du dossier de soumission

Le dossier de soumission des propositions pour chacun des lots présentés dans la section I, est composé comme suit :

PHASE 1 : Pour l'examen de l'éligibilité du tiers demandeur

1. Le formulaire d'inscription en ligne pour l'examen de l'éligibilité- annexe A1

2. Un document légal attestant de la création et du statut de l'organisation - document – éligibilité 1
3. Les rapports d'activités et financiers 2018, 2019 et 2020 - document – éligibilité 2
4. La preuve justifiant l'octroi et/ou la gestion au cours des quatre dernières années (2017-2020) d'au moins deux subventions de R&I d'au moins 75 000 euros chacune – document – éligibilité 3
5. Le relevé d'identité bancaire au nom de l'organisation – document – éligibilité 4.
6. Description synthétique de l'équipe du projet (une page maximum) reprenant succinctement la formation et les réalisations dans le domaine du projet de chacun des membre – document – éligibilité 5

PHASE 2 : Pour la proposition complète

- Le formulaire complet de soumission en ligne selon le canevas – annexe A2
- La matrice des résultats et un calendrier du projet selon le canevas – annexe B
- Le budget de la proposition selon le canevas – annexe C
- La déclaration certifiant que le bénéficiaire ne se trouve dans aucune situation d'exclusion mentionnée – annexe D
- Une lettre officielle de soutien du responsable de l'institution candidate
- Copies du CV de 3 membres clés de l'équipe impliqués dans la gestion de projet ; et
- Un mandat signé par chaque partenaire (dans le cas de consortium) autorisant l'entité tiers soumissionnaire à envoyer en leur nom la présente proposition.

Les entités éligibles devront soumettre leur proposition via un dossier de candidature spécifique à chaque activité.

Date limite d'introduction des demandes (éligibilité du tiers demandeurs) et de soumission des propositions complètes

La date et l'heure limites de soumission de l'annexe A1 dument remplie accompagnée des documents 1 à 5 sont fixées au 1^{er} décembre 2021 à 23h59 (GMT+1) telles que prouvées par la date de soumission en ligne. Aucune soumission de documents pour l'éligibilité ne sera acceptée après cette date.

La date et l'heure limites de soumission des propositions complètes sont fixées au 13 décembre 2021 à 23h59 (GMT+1) telles que prouvées par la date de soumission en ligne. Aucune proposition ne sera acceptée après la date limite de soumission.

L'IFDD encourage les organisations éligibles à soumettre le plus rapidement possible leur dossier d'inscription pour l'examen de leur éligibilité. Les dossiers soumis le plus tôt possible ont plus de chance d'être bien élaborés.

⑤ Chronogramme prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du déroulement de l'appel est présenté dans le tableau ci-dessous :

Activité	Date	Livrable attendu
Lancement de l'appel à propositions	13 octobre 2021	Appel à propositions publié en ligne et sur les réseaux sociaux
Date limite d'inscription pour examen et validation de l'éligibilité	1^{er} décembre 2021 23h59 (GMT+1)	Liste des entités éligibles
Date limite pour soumission de la proposition complète	13 décembre 2021 23h59 (GMT+1)	Liste des propositions évaluées par le jury de sélection
Réunion du jury de sélection des entités tiers bénéficiaires	14 au 15 décembre 2021 (en marge de la revue annuelle du PDTIE)	Procès-verbal de sélection
Publication des résultats de l'appel à propositions	10 janvier 2022	Diffusion des résultats sur les sites internet, réseaux sociaux et médias
Signature des Protocoles d'accords de subvention	1^{er} février 2022	Protocoles d'accords de subvention signés
Financement des projets	15 février 2022	Virement de la première tranche de subvention
Démarrage de l'exécution des projets	1^{er} mars 2022	Bilan de l'appel à propositions



⑥ Contacts

Institut de la Francophonie pour
le développement durable (IFDD)
Organisation internationale
de la Francophonie

200, chemin Sainte-Foy
Bureau 1.40
Québec (Québec), G1R 1T3
Canada

Courriel :
objectif2030@francophonie.org

Site internet :
<https://www.ifdd.francophonie.org/>

⑦ Liens utiles

**Projet de déploiement des technologies et innovations
environnementales pour le développement durable et
la réduction de la pauvreté (PDTIE)**

<https://www.ifdd.francophonie.org/moged/technologies-et-innovations-environnementales/>

Programme Recherche et Innovation de l'OEACP

<https://oacps-ri.eu/fr/>

**Exigences en matière de communication et
de visibilité pour les actions extérieures de l'UE**

https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/communication-visibility-requirements-2018_fr.pdf

Lignes directrices – Gestion du cycle de projet

http://ec.europa.eu/europeaid/aid-delivery-methods-project-cycle-management-guidelines-vol-1_en